

**Zeitschrift:** Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art  
**Band:** 11 (1924)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Deux hôtels de banque à Lausanne  
**Autor:** Perret, Paul  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-12357>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



FIG. 16 SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE, LAUSANNE ARCHITECTES: SCHNELL, THÉVENAZ F. A. S. ET BONNARD FAÇADE PRINCIPALE Phot. de Jongh

FIG. 18 PORTIQUE Phot. A. Kern



FIG. 17 SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE DÉTAIL DE LA FAÇADE Phot. de Jongh  
SCULPTURES : L. UBERTI ET FILS, LAUSANNE



---

---

## DEUX HOTELS DE BANQUE A LAUSANNE

La place St-François, centre des affaires et de la circulation . . . C'est la notion, la seule peut-être, que retiennent sûrement toutes les personnes qui ont passé à Lausanne, ne serait-ce qu'une fois, entre deux trains. D'autres places, d'autres rues ont pu, depuis dix ou vingt ans, se moderniser, voir s'ouvrir de grands magasins, de grosses maisons de banque et de commerce. La place St-François conserve son caractère et sa force d'attraction. Avec la rue de Bourg et le Grand Pont, qui la prolongent à l'est et à l'ouest, elle demeure le foyer central de la vie lausannoise. Aussi bien paie-t-on très cher l'avantage évident d'y posséder pignon et façade. Si cher, que bientôt seules les banques pourront s'offrir ce luxe.

Faisant cercle à quelque distance de l'église, qui occupe maintenant le milieu de la place après en avoir marqué la limite sud, car pour agrandir la place on a dégagé l'église des bâtiments qui l'entouraient, plusieurs temples de la finance s'élevaient déjà, la Banque cantonale Vaudoise, la Banque fédérale et quelques autres comptoirs de moindre importance. Se souvient-on encore qu'il fut question, voici un quart de siècle, de démolir l'église pour donner de l'air aux banques? Mais ceci n'a point tué cela et les penseurs locaux pourront, indéfiniment, cultiver une inusable antithèse.

L'année dernière deux nouvelles banques sont venues à leur tour s'installer à ce carrefour des affaires, les succursales lausannoises de l'Union de Banques suisses et de la Société de Banque suisse. Deux constructions aux dimensions imposantes, qui ont profondément modifié, par leur belle tenue monumentale, l'aspect de la partie ouest de la place, aspect fort amélioré déjà, dès avant la guerre, par le nouvel Hôtel de la Banque fédérale. En raison de leur importance, de leur situation — la plus belle qui soit à Lausanne — et de leur valeur architecturale, la construction de ces deux bâtiments compta dans l'histoire de la ville. Et cela d'autant plus que tous deux se placent nettement à leur date, sans anachronisme et sans affirmation suspecte de nouveauté, dans cette lente et sûre évolution qui, après les tâtonnements et les excès d'une époque de recherches, nous ramène maintenant à une conception plus juste et plus profonde des grandes lois constructives.

\*

L'Hôtel de l'Union de Banques suisses (architectes: Taillens et Dubois, Schnell et Thévenaz) posait un problème de composition extrêmement délicat à résoudre, en raison de la forme particulière du terrain — l'emplacement de l'ancienne poste, limité par la place St-François, le Grand Pont, la rue Centrale et la rue Pépinet — de sa grande déclivité, et du fait que la façade d'entrée sur la place devait occuper le côté le plus court de ce pentagone très irrégulier. Comment composer, en utilisant tout l'espace disponible, un ensemble architectural logique et cohérent? Les architectes nous paraissent avoir donné à ce problème la meilleure, ou pour le moins une des meilleures des solutions possibles.

De l'angle sud-ouest de la place, au débouché de la rue du Petit Chêne qui conduit à la gare, le bâtiment présente ses deux façades principales, qui se composent d'un haut rez-de-chaussée en pierre de Vaurion et en roche de Laufon, surmonté de trois étages en pierre de Savonnière: jeu de tons très agréable, allant du gris ocré au blanc jaunâtre. Deux saillies horizontales, au-dessus du rez-de-chaussée et au couronnement de la façade, commandent l'ensemble de la composition. Du côté Grand Pont de grands pilastres à

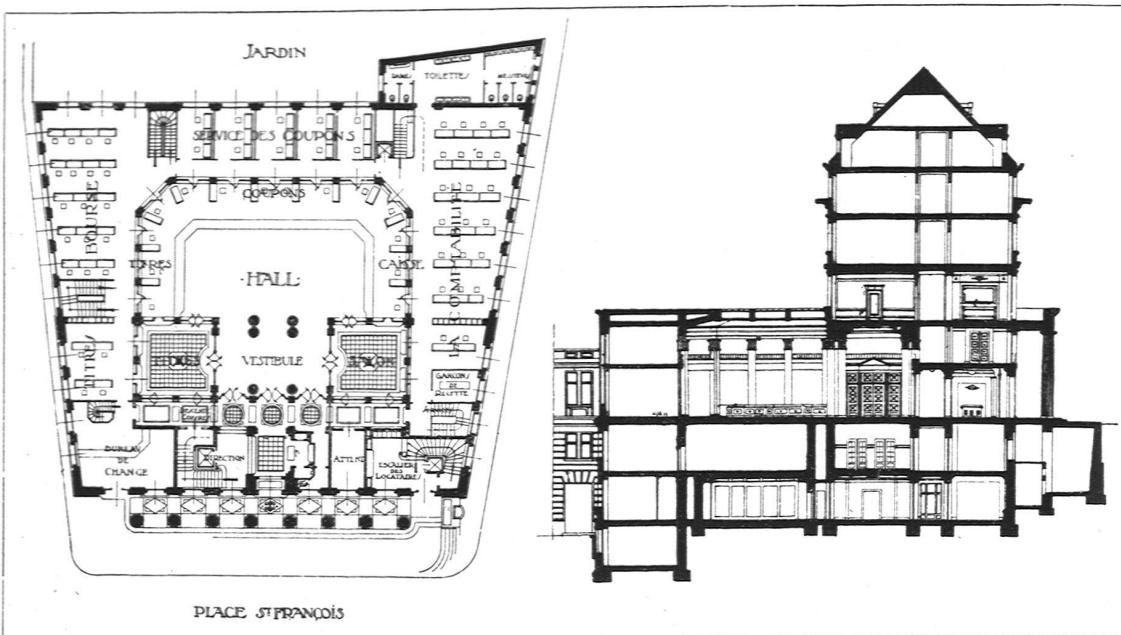


FIG. 19 ET 20 SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE ET COUPE

faible relief coupent en hauteur les trois étages. Pour marquer l'importance de la façade d'entrée, côté St-François, la plus étroite comme nous l'avons dit, les pilastres ont été remplacés par quatre colonnes en demi-relief surmontées d'un fronton. La grande porte de la banque, qui figura en 1922 à l'Exposition nationale d'Art appliquée, est un très beau travail de serrurerie exécuté dans les ateliers de MM. Zwahlen & Mayr, qui se sont révélés une fois de plus comme de précieux collaborateurs des architectes. La décoration sculptée, très sobre et très juste d'accent, a été étudiée en collaboration avec le sculpteur R. Weitzel.

Les services de la banque occupent la plus grande partie du rez-de-chaussée, du 1<sup>er</sup> étage et des sous-sols. Le reste du bâtiment comprend des magasins et des bureaux, auxquels on accède par l'entrée secondaire du Grand Pont. Les étages situés au-dessous du Grand Pont et donnant sur la rue Centrale et la partie inférieure de la rue Pépinet sont affectés également à des magasins et bureaux locatifs.

Malgré sa complexité, résultant de la forme du terrain, ce vaste ensemble architectural est soumis à un ordre logique et clair, que l'on retrouve en pénétrant à l'intérieur de la banque. Les services accessibles au public s'ouvrent sur un hall traité en matériaux de nuance claire afin de rien perdre d'un éclairage peu abondant: marbre rosé du Tyrol revêtant les parois et les piliers, mosaïque de marbre blanc couvrant le sol. Le noyer teinté des boiseries, le bronze doré de la serrurerie et de lustres — qui sortent de la maison B. A. G. à Türgi — ajoutent à cette polychromie délicate quelques accents plus chauds et plus vifs. Un des grands côtés du hall, actuellement fermé, a été réservé pour un agrandissement futur des services, par la suppression des magasins du côté du Grand Pont.

Les bureaux de la direction et les salons d'attente, au 1<sup>er</sup> étage, ont été installés et meublés avec le même souci de simplicité élégante et de sobre richesse.

\*

L'Hôtel de la Société de Banque suisse (architectes: Schnell et Thévenaz, René Bonnard) occupe, du côté sud de la place St-François, en face du bâtiment que nous venons de décrire, l'emplacement de l'ancien hôtel Gibbon. Terrain admirablement situé et d'une



FIG. 21 SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE  
SERRURERIE : ZWAHLEN FRÈRES ET MAYR, LAUSANNE  
DECORATION : WEPZEL, LAUSANNE Phot. de Jongh

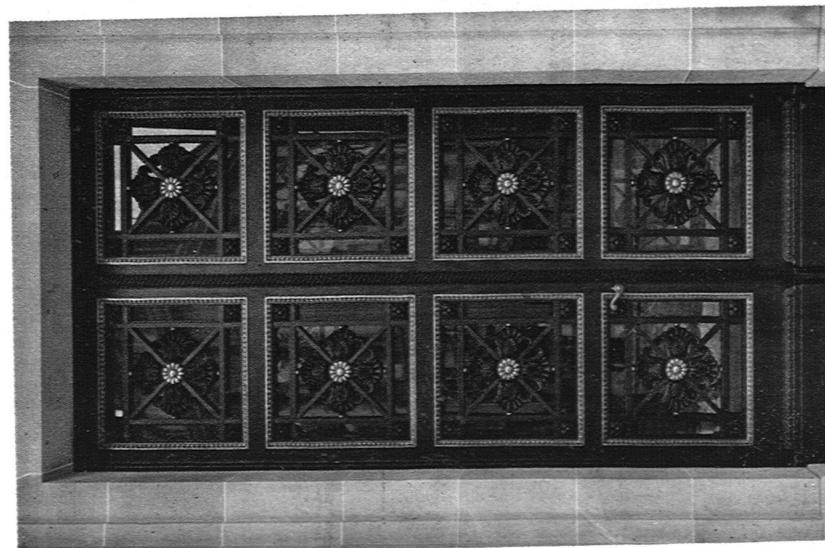


FIG. 22 SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE  
MARBRERIE : E. RUSCONI S. A., NEUCHATEL  
Phot. de Jongh



FIG. 23 SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE ESCALIER DE LA DIRECTION  
SERRURERIE: RAMELET FRÈRES, LAUSANNE Phot. de Jongh



FIG. 24 SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE SAFES  
MARBRERIE: GUSTAVE ROSSIER, VEVEY Phot. de Jongh

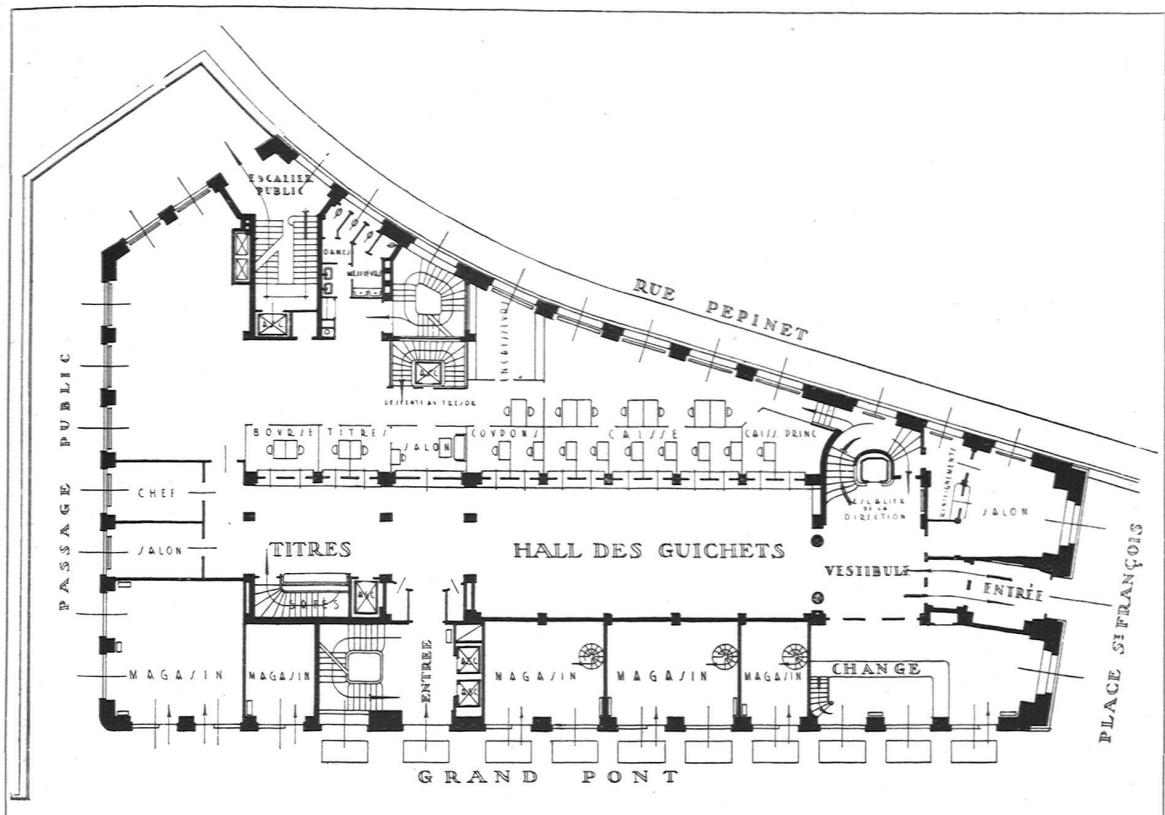


FIG. 25 UNION DE BANQUES SUISSES ARCHITECTES : TAILLENS F. A. S. ET DUBOIS,  
SCHNELL ET THÉVENAZ F. A. S. PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

forme très régulière, permettant un ample et libre jeu des facultés de composition. Mais ici encore, la déclivité du sol et les servitudes de hauteur gênant la partie basse du terrain compliquaient la tâche des constructeurs. Il s'agissait de juxtaposer harmonieusement deux corps d'architecture, l'un dressant sa façade sur la place, l'autre, d'importance secondaire, occupant le terrain en contre-bas, entre la rue du Petit-Chêne et les Galeries du Commerce. Les architectes Schnell & Thévenaz, qui remportèrent le premier prix au concours ouvert pour l'élaboration des plans, eurent l'heureuse idée de prévoir un entresol, ce qui leur a permis de relier par un motif commun, d'une importance dominante, les deux parties de la construction et d'assurer en même temps une très bonne disposition intérieure.

La façade d'entrée, la seule qui compte ici, dresse sur la place un ample et noble jeu de masses architecturales. Un large portique, de très grande allure, formé de huit colonnes supportant un robuste entablement, précède l'entrée principale. En dehors du portique, à droite et à gauche, des entrées secondaires conduisent d'une part au bureau des changes, que l'on a voulu en communication directe avec la rue, d'autre part aux étages habités par les locataires de la banque. Au-dessus de l'entresol, deux étages principaux surmontés d'un attique. Cette disposition assez particulière — la base de l'attique doublée par une corniche de saillie plus faible, couronnement dernier de la façade — s'explique par la nécessité d'utiliser à fond les possibilités qu'offrent les règlements communaux en ce qui concerne la hauteur des constructions. Le puissant appareillage en pierre de taille qui, en-dessous de l'attique, renforce les deux angles du bâtiment, complète et justifie cette disposition architecturale. La sculpture de la façade, d'une belle tenue architecturale, a été étudiée par le sculpteur Uberti.

Une fois passée la grande porte en fer forgé, sortie également des ateliers de MM. Zwahlen & Mayr, on arrive dans un premier vestibule donnant accès à quelques services secondaires. Quatre colonnes monolithes en marbre gris de Moncervetto encadrent l'entrée du grand hall, aux dimensions imposantes, autour duquel sont disposés les services publics de la banque. Les bureaux sont compris dans la surface du hall et séparés du public par des cloisons qui se subordonnent à l'architecture de cette partie centrale du bâtiment. Un beau marbre vert recouvre les hauts pilliers, qui encadrent, à l'entresol, une large galerie faisant le tour complet du hall et donnant accès à une longue suite des bureaux. Des bronzes, des bois sculptés et des staffs, étudiés par les sculpteurs Weitzel et Uberti, concourent à la décoration de l'ensemble, maintenue dans une tonalité très sobre.

Les locaux de la direction auxquels on accède, du premier vestibule, par un large escalier dont la rampe en fer forgé a été exécutée par MM. Mamelet frères, occupent le premier étage. Ils sont revêtus de boiseries peintes, d'un heureux dessin. Aux étages supérieurs, des bureaux locatifs.

Parmi les aménagements réussis qui caractérisent cette construction, signalons, au premier sous-sol, les installations diverses, particulièrement bien comprises, vestiaires, lavabos, etc. prévues pour le personnel de la banque. Et nous ne parlons pas des formidables chambres fortes, vraies forteresses d'acier et de béton qui, dans cet hôtel comme dans celui de l'Union de Banques suisses, occupent d'inexpugnables sous-sols.

Des esprits chagrins reprochent volontiers aux banques de consacrer trop d'argent à se loger. Les seuls palais que l'on édifie aujourd'hui sont habités par la finance. On pourrait, là dessus, méditer assez longuement. Il nous suffira, au terme de ces lignes, de constater que les banques contribuent à l'embellissement de nos villes. Nous leur en devons, pour le moins, quelque reconnaissance.

Paul Perret.

---

#### A PROPOS DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE D'ART APPLIQUÉ DE PARIS 1925

Il y aura une exposition d'art appliquéd'à Paris en 1925, mais y aura-t-il une section suisse? Il ne faut pas en douter, bien qu'on nous laisse sur ce point dans une pénible incertitude. Par qui cette section sera-t-elle organisée? Ici, nous assistons à une discussion intéressante, mais fort attristante aussi, par certains côtés. En juin 1923, déjà, le Département fédéral de l'Intérieur a convoqué la Commission des Arts appliqués et quelques représentants de l'industrie. «*L'entente ne put se faire sur les modalités d'organisation d'une section suisse, les membres de la Commission estimant que le choix des œuvres et leur placement relevait des artistes, qui devraient par conséquent posséder la majorité dans le jury, tandis que les représentants de l'industrie prétendaient refuser le contrôle des artistes.*»

Nous extrayons ces lignes du Bulletin mensuel de l'Oeuvre où M. Paul Perret a posé avec beaucoup d'insistance, de clarté et de bon sens la question de notre participation à l'exposition de Paris.

On voit que le fossé entre l'art et l'industrie n'est pas encore tout à fait comblé. Il y a des gens chez nous pour penser qu'une exposition d'art appliquéd'à Paris ne concerne pas en premier lieu les artistes et ne nécessite pas leur contrôle. Parlons alors d'exposition, tout court, et laissons l'art de côté, . . . l'art qui devient un mot rabâché et vide de sens ou une étiquette trompeuse.

En présence de ces divergences, le Département de l'Intérieur propose une solution qui consisterait à donner un rôle prépondérant à la Commission fédérale des Arts appliqués dans l'organisation de la section, tout le travail d'administration étant confié à l'Office central des expositions. Le jury serait composé: 1° d'artistes désignés par la Commission des Arts appliqués; 2° d'industriels choisis par les organisations représentant l'industrie; 3° de personnes neutres compétentes en matière d'art appliquéd'après désignées par les Départements de l'Intérieur et de l'Economie publique.

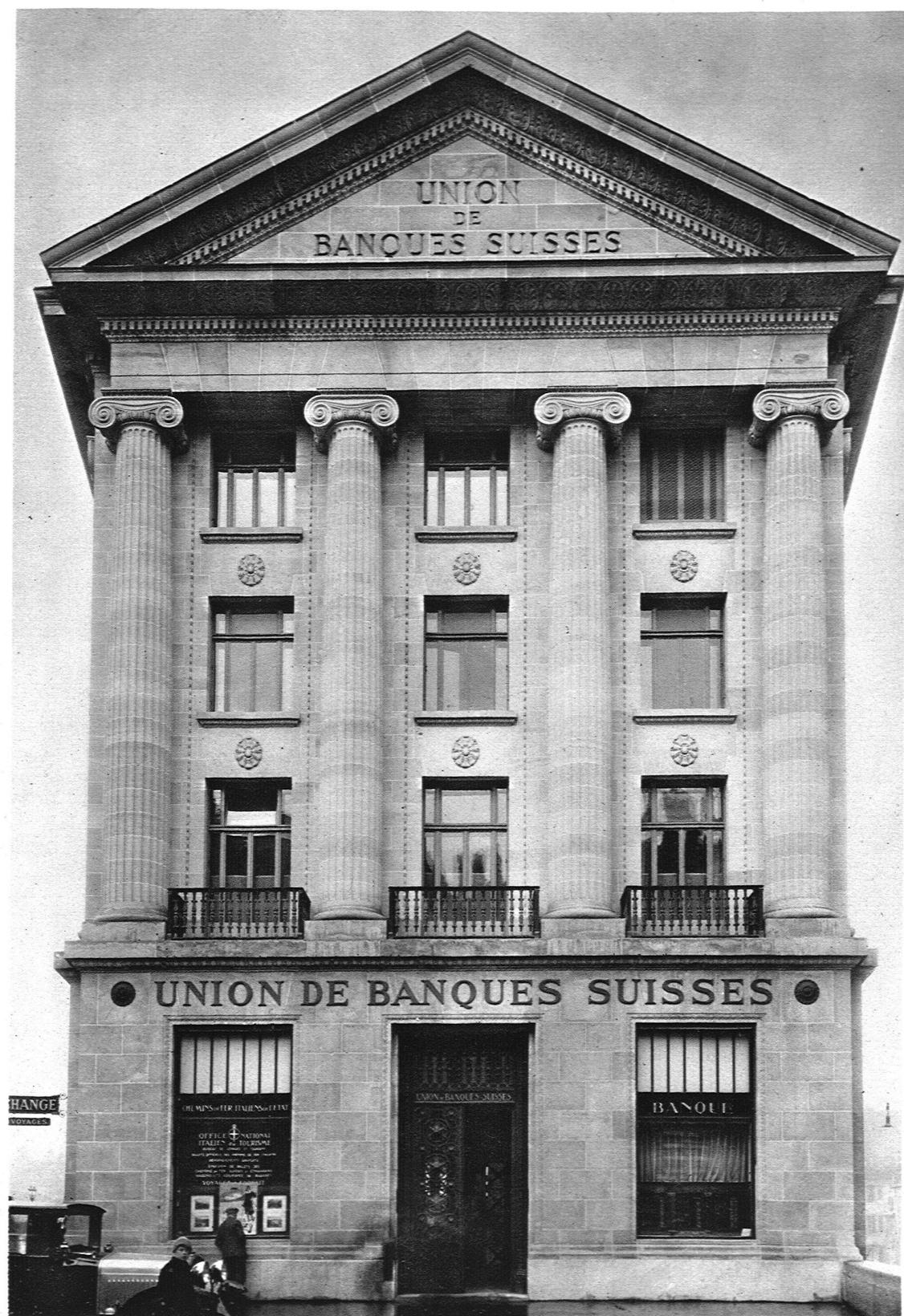


FIG. 26 UNION DE BANQUES SUISSES FAÇADE

Phot. A. Kern

